



Concept de sécurité et d'urgence

L'accueil se trouve dans le bâtiment 92 de l'Ecole primaire de Givisiez, route de l'Epinay.

Numéros d'urgence

- Médecin de référence Dr. Eric Devaud, Rte Château d'Affry 6, 1762 Givisiez 026/466.33.26 (fermé le vendredi)
- Hôpital Cantonal Fribourg 026/306.00.00
- Ambulance 144
- Pompiers 118
- Police 117
- Centre anti-poison 145

Les numéros sont affichés en évidence et sont enregistrés sur le portable de l'AES.

Les numéros des parents sont dans le classeur des inscriptions. Pour les enfants placés en foyer, les numéros des personnes de contact sont enregistrés dans le portable de l'AES et dans le classeur des inscriptions.

Pharmacie d'urgence

En accord avec les Directives de l'Etat de Fribourg du 20.07.2016 concernant le personnel d'accueil extrafamilial de jour concernant les pharmacies et les 1ers soins, *le personnel ne donne aucun produit pharmaceutique*. Dans notre trousse de pharmacie nous avons du Merfen (désinfectant), du Similasan (contre les piqures d'insectes) et de l'arnica en globules et en crème (chocs et coups) ainsi *que des patchs au congélateur appliqués automatiquement lors de blessures sans épanchement sanguin*. **Ces produits sont administrés aux enfants seulement avec l'accord des parents.** La pharmacie se trouve en salle d'accueil dans une armoire

fermée à clé. La responsable contrôle les produits (date de péremption) et remplace ce qui doit être renouvelé à la fin de l'année scolaire.

Allergies (selon le cours de 1^{er} secours dans le classeur vert « Mesures d'urgences et 1^{er} secours » dans l'étagère derrière le bureau de la responsable)

Pour les allergies connues : comme une intolérance au lactose, gluten etc. les parents doivent l'indiquer dans notre formulaire d'inscription et doivent nous fournir un certificat médical afin que nous puissions faire la demande auprès de la cuisine du Bosquet qui nous fournit les repas. Cette année nous avons eu 1 cas où l'enfant était intolérant au lactose et au gluten. Une fiche signalétique se trouve au bureau ainsi que dans la cuisine du Rural où les enfants prennent les repas avec le prénom de l'enfant et les jours où il vient manger chez nous.

Pour les allergies soudaines : référence au classeur vert 1^{er} secours mentionné plus haut.

Maladie et médicaments

Pour tous autres médicaments, les parents nous rendent en début d'année scolaire un document intitulé « Données personnelles de l'enfant ». Là ils pourront indiquer si leur enfant doit prendre un médicament spécifique, la posologie et quand et signer ce document. Si l'enfant doit prendre un médicament en cours d'année, le parent remplit la même feuille ou nous envoie un mail avec tous les détails requis.

En cas de maladie, l'enfant n'est généralement pas admis à l'accueil. Il peut rester jusqu'à ce qu'un parent ou une personne déléguée par les parents vienne le chercher dans l'heure. Si l'enfant ne se sent pas bien pendant la période d'accueil, les parents sont contactés. Si l'état de santé de l'enfant viendrait à évoluer après le premier appel, les parents en seront tenus informés et devront, selon les symptômes venir chercher leur enfant.

Le Chaperon Rouge 026/347 39 49 est un service de garde pouvant être proposé aux parents en cas d'urgence.

Pour les maladies transmissibles se référer au document du médecin cantonal « Référentiel d'évictions préscolaires pour maladies transmissibles du 18 novembre

2019 » disponible dans le classeur vert « Mesures d'urgences et 1^{er} secours » ainsi que sur le site de l'Etat de Fribourg.

Accidents

Accidents bénins

Sont considérés, entre autres, comme des accidents bénins :

- Les coupures superficielles

Appeler le cabinet de référence pour leur exposer la situation et avoir un conseil sur la procédure à suivre

Aviser un des 2 parents de l'enfant, lui exposer la situation ainsi que les conseils donnés par le cabinet de référence. Le parent choisit ensuite le type d'intervention qu'il souhaite (hôpital ou prise de rendez-vous avec le pédiatre de famille)

Si le parent choisit de faire appel à l'hôpital, appeler un taxi, proposer au parent de s'y rendre avec l'enfant et si cela n'est pas possible pour le parent, accompagner l'enfant nous-même.

Si le parent choisit de faire appel au pédiatre de famille, préparer l'enfant afin que le parent n'ait plus qu'à écouter les informations importantes sur l'incident et partir rapidement pour la consultation

Accidents graves

Sont considérés, entre autres, comme des accidents graves :

- organe vital touché
- suspicion de fracture
- si cela concerne les yeux, le nez, les oreilles, les dents ou les parties génitales
- les coupures profondes
- les chocs violents à la tête (avec ou sans perte de connaissance)
- les morsures d'un animal

- les piqûres de guêpes ou d'abeilles si elles sont suivies de gonflement et/ ou de difficultés à la respiration

ATTENTION A NE PAS DEPLACER L'ENFANT EN CAS DE CHUTE

1. **Appeler une ambulance au n°144**

2. Garder l'enfant sous surveillance constante en attendant l'arrivée de l'ambulance
3. Aviser un des parents de l'enfant et lui demander de venir rejoindre son enfant à l'accueil pour l'accompagner dans l'ambulance
4. Laisser l'enfant partir seul avec les ambulanciers si l'éducatrice est seule avec les enfants et qu'aucun des deux parents n'est joignable

Chute sur les dents

Tout accident qui touche les dents (déracinement, dent enfoncée ou dent cassée à moitié) doit *rapidement* être transmis au médecin dentiste de l'enfant ou, si celui-ci n'est pas connu ou indisponible, au médecin-dentiste de garde au 0848 14 14 14.

Si une dent est malheureusement déracinée, la prendre délicatement par la couronne (et non par la racine), la mettre dans une compresse stérile et transmettre au médecin-dentiste.

Brûlures

- 1 . Refroidir la brûlure sous l'eau froide sans retirer les habits
2. Appeler une ambulance au n°144 et suivre les informations données
3. Garder l'enfant sous surveillance constante en attendant l'arrivée de l'ambulance
4. Laisser l'enfant partir seul avec les ambulanciers si l'éducatrice est seule avec les enfants
5. Aviser un des parents de l'enfant et lui dire de le rejoindre directement à l'hôpital. Offrir au parent la possibilité de faire appel à une personne ayant le don d'apaiser les brûlures

Intoxication /empoisonnement

En cas d'ingestion de produit toxique (liquide, plante ou objet) :

1. Appeler le centre de toxicologie au n°145 et suivre les informations données

2. Indiquer très clairement ce que l'enfant a avalé (si possible, garder un exemple du produit avalé)

La responsable sera informée et avertira la direction.

Ne pas faire vomir et ne rien donner à boire

Le personnel de l'AES est tenu de refaire la formation de 1ers secours tous les 5 ans

Stockage produits toxiques

Il n'y a pas de produits de nettoyage toxiques dans l'AES. Les produits comme peinture, dissolvants etc. se trouvent en hauteur dans une armoire fermée.

Risques d'étouffement

Signes d'étouffement :

Respiration haletante, toux, râles nettement audibles à l'inspiration comme à l'expiration, panique, mains portées autour du cou, impossibilité de crier et de parler, cyanose des lèvres et de la peau

Si l'enfant a une touse efficace, aucune intervention extérieure n'est nécessaire.

Encouragez l'enfant à continuer de tousser et surveillez-le en permanence

Si l'enfant ne tousse plus, vérifiez s'il est encore conscient

Si l'enfant est conscient : donnez-lui des tapes entre les omoplates ou des compressions thoraciques, lesquelles produisent une sorte de toux artificielle

Si l'enfant n'est plus conscient : couchez-le sur une surface dure, envoyer quelqu'un chercher de l'aide, ouvrez et inspectez la bouche, soulever le menton, commencez une réanimation avec deux insufflations. Si c'est inefficace, commencez les compressions thoraciques. Si un corps étranger est visible, essayez de le retirer.

Attendez les secours

Insolation

Se référer au document « Urgences chez les petits enfants » qui se trouve dans le classeur vert « Mesures d'urgences et 1^{er} secours ».

Choc électrique

Se référer à la p.6 du document « Premiers secours de la Commission Universitaire de Sécurité et Santé au Travail Romande » qui se trouve à la fin du classeur vert « Mesures d'urgences et 1^{er} secours ».

Fractures

Eviter les mouvements et se référer au document p.20 « Premiers secours de la Commission Universitaire de Sécurité et Santé au Travail Romande » qui se trouve à la fin du classeur vert « Mesures d'urgences et 1^{er} secours ».

Consignes de sécurité concernant les espaces intérieurs et extérieurs

L'accueil se trouve dans une salle de classe de l'école primaire de Givisiez. Les prises électriques et corps de chauffe ainsi que les appareils électriques sont sécurisés

Les places de jeux, haies et engins de grimpe, toboggans sont conformes aux Directives du Bureau de prévention contre les accidents (BPA).

L'approche d'un décès

Dialogue avec l'enfant et le laisser parler, répondre au plus juste à ses questions.
Pour nous guider : www.astram.ch

Lecture : Au revoir Blaireau de Susan Varley

Absence non-justifiée d'un enfant : procédure

Rechercher l'enfant en classe ou contacter l'enseignante ou le secrétariat

Appeler les parents
Informers la responsable
Sans nouvelle dans un délai de 15-20 minutes appeler la police

Suspicion de maltraitance

Si un/e intervenant/e suspecte de la maltraitance physique ou morale sur un enfant, il/elle en réfère à sa responsable. La responsable contacte et informe la direction.

La direction décidera de prendre contact avec le SEJ.

En cas de suspicion de maltraitance grave (atteinte à la vie de l'enfant), avertir la police au 117.

Se référer au « protocole de dépistage de la maltraitance » qui se trouve dans le classeur rouge « DSAS » dans l'étagère derrière le bureau de la responsable.

Si besoin contacter INTAKE au 026 305 15 30

Autorisation de venir chercher un enfant

Si un parent ne peut pas venir chercher son enfant, il est tenu de nous avertir en précisant de qui il s'agit. En cas de doutes, nous pouvons demander la carte d'identité de la personne qui vient chercher l'enfant.

De même si une personne non-autorisée vient chercher un enfant

Ne pas laisser partir l'enfant.

Contactez le représentant légal de l'enfant. Si celle-ci/celui-ci est d'accord peut laisser partir l'enfant. Si non le personnel contacte la responsable de l'AES et demande une pièce d'identité à la personne.

Si la personne insiste, avertir la police au 117.

Si une personne non-autorisée se trouve à l'AES

Voir avec la personne ce qu'il l'a fait venir à l'AES. Aucun enfant ne sera confié à une personne non autorisée ou inconnue (voir le point précédent).

Si la personne ne connaît pas les enfants, lui demander de quitter les lieux.

Si la personne ne veut pas partir, demander sa pièce d'identité, appeler la responsable et/ou la police au 117.

Absence non –justifiée d'un enfant : 15 min après le début de l'unité

Le personnel contacte le représentant légal de l'enfant ou le référent en cas d'urgence. Si pas de réponse après plusieurs essais :

Le personnel contacte l'enseignant de l'enfant pour voir s'il a des nouvelles

Le personnel contacte la responsable de l'AES.

Contactez les parents. S'ils sont injoignables ou s'ils ne savent pas où se trouve leur enfant, appeler le 117 (police) et prévenir le vice-syndic M. Gilles de Reyff.

Procédure en cas d'incendie

Mettre à l'abri les enfants en danger et soi-même.

Alerter le service du feu au 118.

Fermer toutes les portes et les fenêtres

Eteindre l'incendie avec l'extincteur qui se trouve à l'entrée de l'AES

Accueillir et orienter le service du feu

Evacuation

Avertir les enfants et les compter (se répartir les tâches entre animateurs/trices).

Prendre la liste du jour et les gilets fluo qui se trouvent dans l'armoire à papier.

Emmener les enfants dehors par la porte du bas devant l'AES et si cela n'est pas possible sortir par la porte de la sortie à gauche de l'escalier ou celle de la gym à droite. Si le feu a pris dans le corridor ne pas sortir par là mais sortie par la porte du jardin.

Se trouver au point de rassemblement sur **le parking de l'école.**

Vérifier encore une fois que tous les enfants sont présents sur la liste. Si un enfant ou plusieurs manquent à l'appel annoncer l'absence au responsable du bâtiment ou aux pompiers.

CONSIGNE D'URGENCE

Version 1

INCENDIE



0 - 118



Donnez
l'alarme



Sauvez les
personnes



Fermez portes et
fenêtres

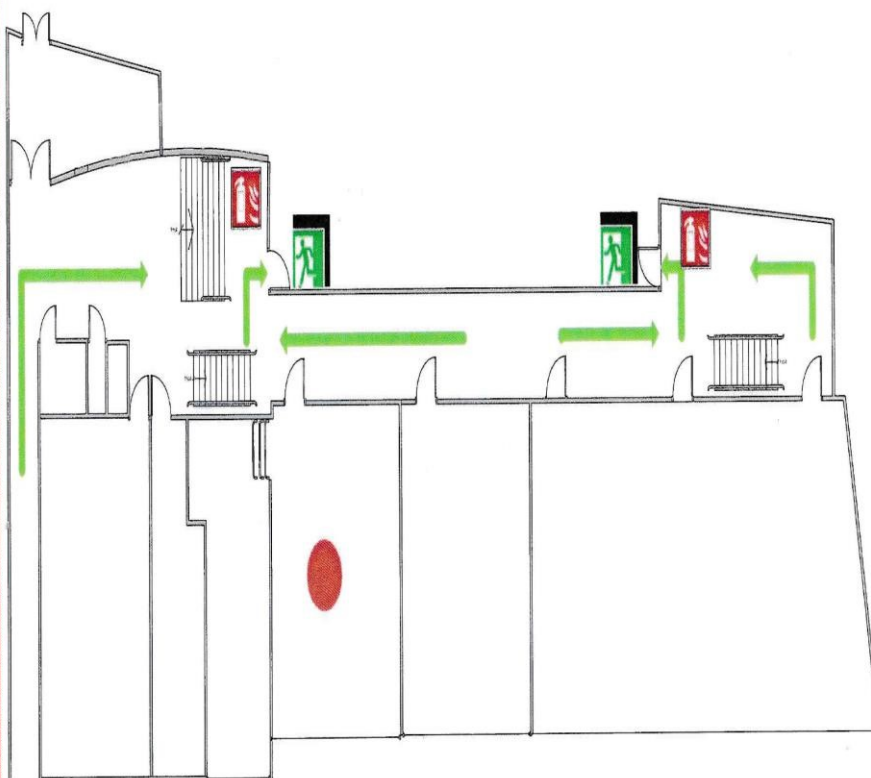


N'utilisez pas
l'ascenseur



Combattez
le feu

Bâtiment 92 rez inférieur



- Voie d'évacuation
- Extincteur
- Bouton d'alarme
- Poste incendie

Vous êtes ici

EVACUATION

1



A l'audition du
signal d'évacuation

2



Fermez portes
et fenêtres

3



Suivez le balisage

4



N'utilisez pas
l'ascenseur

5



Se rendre au point
de rassemblement



**Centre
Paroissial**

ACCIDENT



144

Promenades et excursions

L'AES de Givisiez n'accueille pas les 1H/2H et n'est pas ouvert durant les heures d'alternances des 3H/4H ainsi que le mercredi après-midi. De plus nous sommes fermés durant toutes les vacances scolaires et les jours fériés ainsi que les Ponts. De ce fait, nous n'avons pas l'occasion de faire des promenades et des sorties. Après les repas et les devoirs, les enfants profitent des 2 places de jeux de l'école. Les enfants prennent leur propre crème solaire et leur casquette.